



Société anonyme au capital de 48 236 506,50 €
Siège social : 7, place René Clair – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
R.C.S. NANTERRE 552 025 314 – APE : 452 P

**DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS
SOU MIS A L'AUTORISATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 19 avril 2006**

Ce descriptif a été établi par l'émetteur en application de la loi n°2005-842 du 26 juillet 2005 pour la confiance et la modernisation de l'économie, des articles 241-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers et conformément aux dispositions du règlement européen n° 2273-2003 entré en application le 13 octobre 2004.

Il engage la responsabilité de ses signataires.

L'émetteur précise qu'à la date de publication du présent descriptif, il ne détient aucune de ses propres actions directement ou indirectement.

- Société concernée :	COLAS
- Autorisation de l'opération :	Assemblée Générale Mixte du 19 avril 2006
- Objectif unique:	L'annulation des éventuelles actions rachetées, étant précisé que la réalisation de cet objectif devra se faire dans le respect de la législation et réglementation en vigueur.
- Modalités d'utilisation du programme :	- l'achat d'actions créées suite à l'exercice d'options de souscription d'actions par des collaborateurs et des dirigeants du Groupe pour un nombre maximal de 2 000 actions. Ces options distribuées en 2000 sont exerçables depuis 2005. - l'achat d'actions vendues par les Fonds Communs de Placement dont les parts sont détenues par les collaborateurs du Groupe dans le cadre d'un Plan d'Epargne d'Entreprise, afin d'assurer si nécessaire les besoins de liquidités des dits fonds. Au 31 décembre 2005 ces fonds détenaient 394 142 actions Colas.
- Part maximale du capital visée :	400 000 actions, soit 1,2% du capital actuel.
- Prix maximum d'achat :	180 €
- Montant maximal payable par la société :	72 000 000 € sur la base du prix maximum d'achat

- Modalités de financement : COLAS se réserve la possibilité d'utiliser une partie de sa trésorerie disponible ou de recourir à l'endettement, à court et moyen terme, pour les besoins additionnels qui excéderaient son autofinancement.
- Calendrier de l'opération : 18 mois à compter de l'autorisation par l'Assemblée Générale Mixte du 19 avril 2006, soit jusqu'au 19 octobre 2007
- Cette autorisation se substituerait à compter du jour de l'assemblée à celle précédemment accordée par l'Assemblée générale mixte du 19 avril 2005 dans sa onzième résolution.
- Opérations réalisées au titre du précédent programme du 19 avril 2005 au 15 mars 2006 :
- | | |
|--|-------------------|
| - nombre de titres achetés : | 401 700 |
| - date de la transaction : | 4 mai 2005 |
| - modalité de la transaction : | au comptant |
| - prix moyen pondéré : | 124,00 EUR |
| - montant de la transaction : | 49 810 800,00 EUR |
| - nombre de titres annulés au cours du programme : | 401 700 |
| - date d'annulation (Conseil d'Administration) : | 6 septembre 2005 |

A notre connaissance, les données du présent descriptif de programme sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le programme de rachat par Colas de ses propres actions ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

**Le Président-Directeur Général
Alain DUPONT**